

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

2015 -2016

La Division navale du Levant durant le mandat français

Capitaine de corvette Alban Simon

Sous la direction de

Julie d'Andurain

Chargée de cours en histoire du monde arabe à Paris-Sorbonne
et directrice des Études du bureau Recherche du CDEF/DREX
à l'Ecole Militaire

TABLE DES MATIERES

Remerciements

Résumé/Abstract

Contenu

Introduction

Partie 1 - Les missions de la Division Navale du Levant

- 1.1. Le contexte historique
- 1.2. Le décret du 12 mai 1921
- 1.3. Les missions de la Division Navale du Levant
- 1.4. La zone d'action de la Division Navale du Levant

Partie 2 – L'organisation de la Division Navale du Levant

- 2.1. La construction de la D.N.L.
- 2.2. La structure de la Division Navale du Levant après 1924
- 2.3. La flotte et ses évolutions sur la durée du mandat

Partie 3 – Les enjeux de la Division navale du Levant

- 3.1. La naissance de la Turquie moderne
- 3.2. La politique coloniale italienne
- 3.3. La préparation de la Deuxième Guerre mondiale

Conclusion

Annexes

Annexe 1 - Carte du Protectorat de Syrie et du Levant

Annexe 2 - Liste des commandants de la Division Navale du Levant entre 1920 et 1940

Annexe 3 – Chronologie

Bibliographie

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mon tuteur de mini-mémoire, Madame Julie d'Andurain, chargée de cours en histoire du monde arabe à Paris-Sorbonne et directrice des Études du bureau Recherche du CDEF/DREX à l'École Militaire. Elle a su me transmettre tout son intérêt pour cette période souvent mal connue de l'histoire militaire française mais également me prodiguer de nombreux conseils au cours de mes recherches ou encore pendant la rédaction de ce travail.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au personnel du Service Historique de la Défense à Toulon qui s'est toujours montré très disponible et de bon conseil dans mes études sur des documents souvent très anciens.

J'exprime enfin ma gratitude à l'égard de Monsieur Philippe Vial et Monsieur Vaisset, du Service Historique de la Défense, qui m'ont apporté leur éclairage sur l'histoire de la Marine au début du XX^{ème} siècle.

La Division Navale du Levant durant le Mandat français en Syrie entre 1920 et 1946

Résumé :

Dans sa communication anti-occidentale, Daesh attaque régulièrement l'action de la France en Syrie et au Levant pendant son mandat sur cette région entre 1920 et 1946, une période souvent mal connue de l'histoire militaire. Ce mémoire a ainsi l'objectif de lever le voile sur une partie des actions de nos armées au cours du mandat à travers l'étude la Division Navale du Levant (D.N.L.).

En s'appuyant sur l'analyse de documents officiels et originaux du fond documentaire du Service Historique de la Défense à Toulon, cette étude vise à mieux comprendre cette unité. Il s'agit ainsi de rappeler la nature des missions de la Marine en Méditerranée orientale dans l'entre-deux guerres, à apprécier la qualité de la D.N.L., ses relations avec l'ensemble des acteurs locaux qu'ils soient français ou étrangers, et de mesurer sa compréhension des enjeux, particulièrement à la sortie de la Première Guerre mondiale mais également à la fin des années 1930.

The French Naval Division in Levant during the French Mandate over Syria between 1920 and 1946

Abstract:

In its communication strategy against the Western countries, Daesh regularly attacks the action of France in Syria and the Levantine during its mandate over the region between 1920 and 1946, a poorly known period of military history. This project also aims at lifting the veil on some of the missions of the French armed forces during the term through the study of the Naval Division in the Levant (N.D.L.).

Based on an analysis of official and original documents of the database of the Service of Defence History in Toulon, this study wants to better understand this unit. Thus, it consists in looking at the nature of the naval missions in the eastern Mediterranean in the interwar period, assessing the real capabilities of the N.D.L., its relations with all local actors whether French or foreign, and measuring its understanding of the issues, particularly at the exit of the First World War but also in the late 30s.

Introduction

Au regard de l'enchevêtrement de l'histoire de la France et de celle de la Syrie, l'intervention de nos armées contre Daesh, dans le cadre de l'opération Chammal, revêt aujourd'hui une dimension particulière. La compréhension des opérations actuelles nécessite une bonne connaissance du contexte historique d'un pays et c'est ce qui m'a amené à étudier la période du mandat français en Syrie entre 1920 et 1946.

Ce sujet ayant déjà fait l'objet de plusieurs études, et en accord avec mon tuteur de mémoire, j'ai choisi de me concentrer sur le volet maritime de l'action française à travers l'étude de la Division Navale du Levant.

À la différence de l'œuvre du général Gouraud, et plus généralement des Troupes du Levant, les actions de la marine militaire en Syrie et au Levant pendant l'entre-deux-guerres restent peu documentées alors qu'elles sont régulièrement mentionnées dans les rapports d'opérations terrestres, notamment celui du lieutenant-colonel Goudot, en 1921, qui soulignait « le concours absolu que réclamait la situation et le dévouement le plus complet chez tous les marins¹ ». Mon intention est donc d'apporter une modeste contribution à un futur travail universitaire qui nécessiterait certainement d'y consacrer une thèse entière pour rendre hommage à l'engagement des marins français dans cette zone, notamment aux cours des périodes charnières que furent le début et la fin du mandat.

Mes travaux se sont ainsi portés sur l'étude de documents historiques relatifs à la Division navale du Levant qui ne sont aujourd'hui accessibles que dans les fonds d'archives du Service Historique de la Défense à Toulon. Je me suis ainsi attaché avant tout à comprendre ce que furent les missions et l'organisation de la Division Navale du Levant, c'est-à-dire comment elle avait soutenu la politique générale du Haut-Commissaire de la République au Levant, et plus généralement de la France, et à identifier un certain nombre d'opérations marquantes dans lesquelles elle fut impliquée.

Enfin, mené en parallèle d'une scolarité dense à l'École de guerre et des travaux de recherche historique fut indéniablement ma principale difficulté, et j'ai ainsi pu apprécier la frustration du chercheur devant un travail qui par essence ne peut jamais être exhaustif.

¹ GOUDOT, Lieutenant-Colonel, *Les Opérations de l'Armée Française du Levant* – conférences prononcées à l'occasion de la foire-exposition de Beyrouth en 1921, Paris, Emile Larose, 1921, p.11.

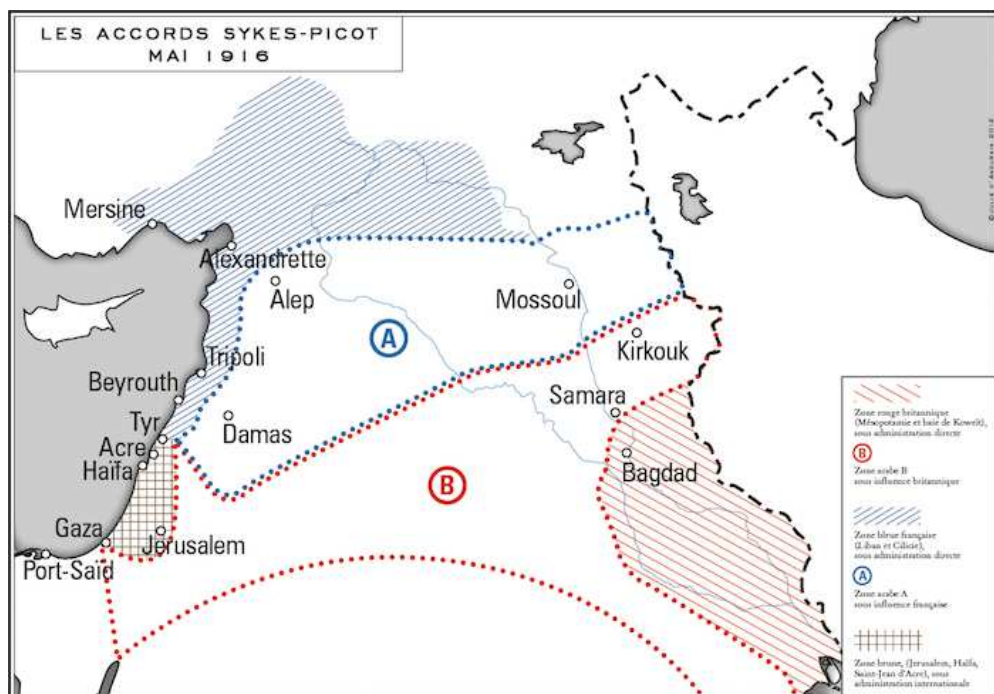
*

* *

Partie 1 - Les missions de la Division Navale du Levant (D.N.L.)

1.1. Le contexte historique

À la sortie de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman est démembré, notamment sa partie orientale qui est partagée entre la France et la Grande-Bretagne. Le découpage est assez proche de celui qui avait été négocié dans les accords secrets, dits « Sykes-Picot », de 1916 à l'exception notable de la zone pétrolière de Mossoul. Ainsi, la France obtient le mandat sur les zones du Liban et de Syrie, alors que la Grande-Bretagne étend son influence sur les actuels Arabie Saoudite, Mésopotamie, Jordanie et la Palestine. La disparition de l'Empire ottoman, les revendications nationalistes, la mosaïque de minorités comme la compétition franco-britannique dans la zone, notamment sur la question du contrôle du canal de Suez², ne pouvaient qu'y voir naître des tensions importantes.



Découpage des zones d'influence françaises et britanniques selon les accords Sykes-Picot de mai 1916 –

www.lescledumoyenorient.com (Julie d'Andurain)

² www.lescledumoyenorient.com: Entretien avec Julie d'Andurain – Les 100 ans des accords Sykes-Picot (mai 1916 – mai 2016) – article publié le 21 avril 2016.

À partir de 1920, les zones sous mandat français sont administrées par un Haut-Commissaire de la République qui est un militaire jusqu'en 1925, les généraux Gouraud et Weygand et Sarrail. Ce poste est ensuite confié à un haut fonctionnaire civil, dont le premier sera M. Jouvenel.

Dès 1919³ et avant qu'elle n'assume officiellement son mandat, la France déploie des troupes militaires conséquentes dans ces territoires pour faire face aux tensions résultant de la restructuration de l'ancien Empire ottoman, notamment dans les régions frontalières (Alexandrette, Cilicie), mais également pour faire face aux groupes nationalistes souvent déçus par le découpage franco-britannique après la guerre alors qu'ils aspiraient à fonder des royaumes arabes indépendants⁴.

La Marine prend évidemment part à ce dispositif de défense. Sa contribution s'articule autour de deux divisions navales, basées respectivement à Beyrouth et à Constantinople, qui fusionnent dès 1924 dans la seule Division Navale du Levant (D.N.L.) basée à Beyrouth.

1.2. Le décret du 12 mai 1921

Ce décret, signé par le président de la République Alexandre Millerand, décrit les attributions particulières du commandant de la Division navale de Syrie⁵. Paru en mai 1921, il n'a pas été modifié lors de la fusion des deux divisions basées à Beyrouth et à Constantinople.

Décliné en quatre articles, il précise les responsabilités de son commandant et expose donc les missions de la division, ainsi que son lien de subordination vis-à-vis de l'autorité politique représentant la République française, c'est-à-dire le Haut-Commissaire.

Le détail du décret est mentionné ci-après :

³ Le général Gouraud assure la « relève » des troupes britanniques par les troupes françaises à compter du 1er novembre 1919.

⁴ Outre les tensions avec les Turcs, les Français doivent faire face aux troupes de Fayçal et aux Hachémites qui souhaitent imposer l'idée d'une Syrie arabe. La D.N.L. n'est impliquée dans cette opposition que dans le cadre de son soutien logistique aux Troupes françaises du Levant et dans l'appui feu naval qu'elle peut apporter, notamment au moment de la bataille de Khan Meyssaloun en juillet 1920.

⁵ La liste des commandants est jointe en annexe 2.

«ART. 1". Le commandant de la division navale de Syrie est placé, en ce qui concerne la défense du littoral contre l'ennemi flottant⁶, sous la haute autorité du Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban.

2. Lorsque les circonstances conduisent le département de la marine à incorporer la Division navale de Syrie dans un groupement plus important de forces navales, le commandant en chef de ce groupement détermine sous sa seule responsabilité, et d'après les instructions du département de la marine, la composition des forces navales stationnées dans les limites du ressort du haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban.

3. Le décret du 18 janvier fixant les attributions des autorités relevant des départements de la guerre et de la marine, en ce qui concerne la défense des côtes, est complété ainsi qu'il suit :

- Chap. IV. Remplacer le titre par le suivant « Dispositions spéciales à la Corse, à l'Algérie-Tunisie, au Maroc et à la Syrie. »

- Art. 10. Ajouter « En Syrie la défense contre l'ennemi flottant est assurée dans les conditions générales définies à l'article 9 par le Commandant de la division navale de Syrie qui relève à ce titre du Haut-Commissaire de la République française en Syrie et au Liban.

La défense contre l'ennemi débarquant ou ayant débarqué est assurée par le Haut-Commissaire général de la République française en Syrie et au Liban. »

4. Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, les ministres de la Guerre et de la Marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 Mai 1921 ».

Dans les rapports annuels rédigés par les commandants de la D.N.L., il y est expressément précisé que le commandant de la D.N.L. relève en temps de paix du ministre de la Marine et en temps de guerre du Commandant en Chef des Forces Maritimes de la Méditerranée. Par ailleurs, ces documents qui font référence à des instructions du ministère de la Marine précisent expressément qu'il n'est pas sous les ordres du Haut-Commissaire de la République même s'il le sert. Ils soulignent enfin

⁶ Le terme d' « ennemi flottant » paraît obsolète. Il traduit en fait les craintes de la France, dans le contexte particulier de l'après-guerre, de se voir contester sa domination dans la région, essentiellement par les Turcs. Dans les premières années, la Marine et les Troupes du Levant se préparent ainsi à faire face à des opérations de débarquement par la mer dans leurs zones d'occupation.

une distinction claire des missions de temps de paix et de temps de guerre, soulignant ainsi le niveau des tensions dans cette région après la Première Guerre mondiale.

1.3. Les missions de la Division Navale du Levant

Les rapports mensuels ou annuels transmis par la division vers le ministère de la marine qui ont été consultés dans le cadre de ces travaux rappellent presque systématiquement la nature des missions de la D.N.L. Celles-ci ne semblent pas avoir fondamentalement évolué pendant la période du mandat bien que la zone d'action ait été élargie en 1928 et que les priorités stratégiques se soient adaptées au contexte régional. Ces missions précisent le décret du 12 mai 1921 et furent définies dans des instructions générales du ministère de la Marine qui évoluèrent sensiblement pendant la durée du mandat⁷.

Ainsi, le rapport annuel de 1924 précise que :

« *Son rôle est :*

- *de montrer le pavillon dans cette région (bassin oriental de la Méditerranée y compris la région des Détroits et la mer Noire), c'est-à-dire de favoriser l'influence française*
- *de recueillir auprès des autorités françaises qu'elles croiraient y avoir à donner, de donner à ces mêmes autorités les renseignements recueillis par ailleurs, de telle sorte que le chef de la Division Navale ayant une vue d'ensemble de la situation générale, soit à tout instant à même, d'après les Directives du Ministère et les besoins des Représentants du gouvernement, de concourir à la protection des intérêts français et de donner à toute opération militaire l'appui naval indispensable.(...)*

Le rôle primordial de nos bâtiments est donc le suivant :

- *parer aux difficultés possibles turques⁸,*
- *surveiller la Russie⁹,*
- *concourir au plan de défense¹⁰. »*

⁷ Le rapport annuel de la D.N.L. pour l'année 1931 mentionne par exemple deux instructions de référence : l'une pour le temps de paix (instruction générale 657 E.M.G du 18 juin 1927) et l'autre pour le temps de guerre (instruction générale 449 E.M.G. du 14 mai 1929).

⁸ Il s'agit avant tout de veiller à l'exécution des dispositions prévues par la Traité de Sèvres de 1920 révisé par celui de Lausanne en 1923, notamment la Convention des Détroits (démilitarisation, libre circulation).

⁹ La reconnaissance de l'U.R.S.S. par la France ne sera officielle qu'en 1924 (gouvernement Herriot).

¹⁰ Lettre du commandant de la D.N.L. au Haut-commissaire de la France en Syrie et au Levant relative à la zone d'action de la D.N.L. du 21 décembre 1924.

La définition comme la conduite de ses missions révèlent un lien éminemment fort entre la D.N.L. et les Troupes françaises au Levant. Cela s'est traduit lors des actions de combat, par exemple pendant la bataille de Khan Mayssaloun¹¹ en juillet 1920, mais également par des entraînements réguliers au débarquement amphibie ou encore dans la rédaction de plans de défense conjoint pour les sites prioritaires de la zone littorale (Alexandrette, Beyrouth, Tripoli).

À partir de 1935, pour prendre en compte les velléités italiennes de conquête comme la concurrence entre la France et la Grande-Bretagne dans la région, la mission de la D.N.L. est plus particulièrement orientée sur la collecte de renseignement sur les problématiques suivantes :

- Port-Saïd : surveillance de la situation en Égypte, surveillance des mouvements de bâtiments et de troupes anglais et italiens ;
- Djibouti : surveillance des éléments relatifs au conflit italo-éthiopien¹².

Les bâtiments de la D.N.L. devaient également veiller à la libre circulation sur les voies de communication principales en Méditerranée. Cette mission apparaît comme une des dernières manifestations de la convention navale de 1912 qui établissait un partage des responsabilités entre les flottes françaises et britanniques dans cette zone et qui n'a quasiment jamais été respectée par ces derniers hormis en 1912 et 1913.

L'amiral D.N.L. est enfin « organe de recherche du Réseau de l'Etat-Major Général »¹³ pour toute sa zone d'action. Il est ainsi, en temps de guerre, le service centralisateur pour le compte des trois départements Marine, Guerre et Air des agences diplomatiques suivantes : Le Caire, Alexandrie, Adana, Mersine Rhodes, Port-Saïd, Suez, Jérusalem, Haïfa, Mossoul et Bagdad.

1.4. La zone d'action de la Division Navale du Levant

¹¹ Bataille de Khan Mayssaloun : elle est livrée le 24 juillet 1920 en Syrie dans la vallée de Mayssaloun, près de l'actuelle frontière du Liban. L'armée française, commandée par le général Henri Gouraud, y écrase l'armée syrienne menée par Youssef-al-Azmeh pour le roi Fayçal ben Hussein. Cette bataille est considérée comme la fin du rêve nationaliste panarabique.

¹² Cf. 1.4. La zone d'action de la Division Navale du Levant

¹³ Décret ministériel VGI E.M.G.R-R du 19 juillet 1934. Le terme « organe de recherche » signifiait au sens du décret mentionné que le commandant de la D.N.L. était un acteur institutionnel et central de la chaîne de renseignement national.

La zone d'action de D.N.L. est définie dès sa création en 1921 par une instruction de la Marine. Elle est élargie une première fois après la fusion des deux divisions navales de Méditerranée orientale en 1923. À la suite aux demandes répétées du Haut-Commissaire de la République, le général Weygand, soutenu dans cette action par l'amiral commandant la D.N.L. elle sera étendue une seconde fois, au-delà du canal de Suez, en 1924.

Ainsi les instructions de la Marine du début des années 1920 précisent que la zone d'action de la D.N.L. comprend la Méditerranée orientale, la mer de Marmara et les Détroits. Elle est d'abord limitée à l'Ouest par l'île de Malte et l'Adriatique, qui y est incluse, et à l'Est par les rivages d'Anatolie (y compris la Mer Noire), le littoral de la Syrie et de la Palestine, Port-Saïd et la côte égyptienne. Elle est élargie à partir de 1924 à la Mer Rouge et au Golfe Persique, espaces dans lesquels elle s'appuiera sur le yacht « Diana » jusqu'en 1933 et sur une base de soutien logistique à Djibouti (« Marine Djibouti »). Cette extension fut l'objet de nombreux échanges de décembre 1922 à décembre 1924 entre les représentants français en Syrie (Haut-Commissaire et amiral D.N.L.), le ministère de la Marine, qui soutient globalement cette proposition, et le président du Conseil, M. Raymond Poincaré, d'abord opposé à cet élargissement, car il ne souhaite pas disperser les moyens de la Marine, mais qu'il approuvera finalement. L'argumentaire principal du général Weygand met ainsi en avant « l'interdépendance des mouvements et intérêts politiques et commerciaux en Syrie, Egypte, Arabie, Mésopotamie et Perse¹⁴ ». À cette époque, le pétrole ne revêt pas encore son caractère stratégique.

Peu d'éléments se dégagent de l'étude des rapports de la D.N.L. sur les réelles capacités de la Marine à intervenir dans cette nouvelle zone, il apparaît tout de même que la D.N.L. veille à renforcer le « Diana » dès que des tensions apparaissent, et que les unités de la D.N.L. franchissent régulièrement le canal de Suez pour montrer le pavillon au Sud de Port-Saïd et jusqu'à Djibouti.

Bien que faisant expressément partie du mandat de la D.N.L., la mer Noire n'est quant à elle pas jugée comme une zone prioritaire par ses commandants successifs qui préfèrent conserver leurs unités en Méditerranée orientale. Ils veillent néanmoins à la libre circulation dans les Détroits turcs et s'attachent à recueillir du renseignement sur les activités de la flotte soviétique dans cette zone.

¹⁴ Lettre du 12 décembre 1923 adressée par le général Weygand, Haut-Commissaire de la République en Syrie et au Levant, au président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

La zone d'action a été revue en 18 juillet 1934¹⁵ pour en exclure la mer Adriatique que l'amiral D.N.L. estime ne pouvoir contrôler suffisamment compte tenu de son importance stratégique grandissante avec la montée des tensions en Europe.

Partie 2 – L'organisation de la Division Navale du Levant

2.1. La construction de la D.N.L.

Avant 1920, il existé également bien une division navale (3^{ème} Escadre) qui dépendait de l'Escadre de la Méditerranée Orientale et qui a pris part activement aux combats de la Première Guerre mondiale, notamment lors des opérations dans les Dardanelles en 1915.

Dès le début du mandat français, deux divisions sont créées à Constantinople et à Beyrouth, peu de documents sont disponibles sur cette deuxième division navale en Méditerranée orientale qui disparaît rapidement après la prise de pouvoir de Mustapha Kemal Atatürk.

Les missions de la composante stambouliote de ces divisions sont indiquées ci-après :

- *« assurer la surveillance de la Corne d'Or ;*
- *renforcer d'une compagnie de débarquement la réserve fluviale de troupe ;*
- *garder – et au besoin faire évacuer :*
 - *les nationaux de la Côte d'Asie,*
 - *les nationaux de Galata.*
- *protéger par mer (2 torpilleurs) les quartiers grecs et arméniens (ouest de Stamboul) »*

Ce point mériterait néanmoins d'être confirmé dans la mesure où aucun document officiel ne les détaillait et elles n'apparaissent que dans une correspondance entre le général Charpy, commandant le Corps d'Occupation Français à Constantinople, et l'amiral Dumesnil, commandant la division navale du Levant, en janvier 1922. Les échanges de courrier entre les deux amiraux commandant les divisions navales, notamment une lettre de l'amiral Grandclément de septembre 1922, soulignent par ailleurs la bonne coordination qu'il a pu exister entre celles-ci.

2.2. La structure de la Division Navale du Levant après 1924

2.2.1. L'organisation de la D.N.L.

¹⁵ Décret ministériel 455 E.M.G. du 18 juillet 1934

La Division Navale du Levant est organisée en trois ensembles :

- **l'état-major autour de l'amiral commandant la D.N.L.** Basé à Beyrouth, il est dirigé par un chef d'état-major et est organisé autour de bureaux, semblables aux différents états-majors militaires français à l'époque dans un format resserré, d'une vingtaine de personnes. Régulièrement, l'amiral et une partie de son état-major sont embarqués à bord d'un bâtiment de la D.N.L. pour une campagne de plusieurs mois dans la zone d'action. Dans ce cas, son chef d'état-major assure sa suppléance et a délégation de signature.

- **les forces navales de la D.N.L.** Sa composition est restée limitée tout au long du mandat français et elles atteindront au maximum six unités combattantes au moment de la crise italo-éthiopienne. Elles se sont constituées autour du yacht « Diana » (basé à Djibouti entre août 1923 et juin 1933), d'avisos en début de mandat puis d'avisos coloniaux¹⁶ et de contre-torpilleurs modernes en fin de mandat. Ces unités naviguent généralement plus de six mois par an avec de nombreuses escales dans l'ensemble des pays bordant la Méditerranée orientale. Ces moyens sont présentés plus en détail au paragraphe 2.2.2. Ils seront jugés par la majorité des commandants de la D.N.L. comme souvent insuffisants au regard des missions à réaliser et de leur zone d'action.

- **la base logistique de Beyrouth.** Appelée « Cassard Annexe » quand elle était rattachée au bâtiment du même nom, puis successivement « Marine Beyrouth », « Marine en Syrie » et « Marine au Levant », cette station logistique soutient les unités navales et à répondre à leurs besoins fondamentaux. Elle n'a pas vocation à assurer les grands carénages qui sont réalisés par des chantiers privés, souvent à Alexandrie, ou dans les arsenaux militaires en métropole. Cette unité s'appuie également sur des moyens portuaires, tels que des navires « frigorifiques » permettant d'approvisionner les Troupes du Levant dans les zones isolées, et encore le « Djebel Sannin », un remorqueur hauturier qui sera présent à Beyrouth pendant toute la durée du mandat français. Le commandant de « Marine au Levant » est placé « *en temps de paix sous les ordres du contre-amiral commandant la D.N.L. et en temps de guerre sous les ordres sous les ordres du Haut-Commissaire pour tout ce qui concerne la défense du*

¹⁶ Les avisos comme les avisos coloniaux correspondent à des classes de bâtiments relativement similaires pour leur tonnage, leur armement et la taille de leur équipage. Les principales différences concernent des spécifications techniques particulières, notamment la volonté de faire naviguer les avisos coloniaux dans les eaux chaudes outre-mer et leur donner une capacité à naviguer dans les fleuves (eau douce).

littoral des pays sous mandat et sous les ordres du Commandant en Chef pour la Méditerranée par l'intermédiaire du commandant de la D.N.L. pour les autres questions ». Son personnel participe aux plans de défense des ports de Djibouti et de Beyrouth (notamment l'équipage du remorqueur « *Djebel Sannin* »), établis par le général commandant supérieur des Troupes du Levant. Cette base servait également de point d'appui pour les bâtiments militaires, notamment les sous-marins, faisant relâche au Levant et avait autorité sur son annexe à Alexandrette dans les premières années, puis Tripoli à partir de 1928.

2.2.2. La flotte et ses évolutions sur la durée du mandat

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, le volume de la flotte de la D.N.L. est resté relativement modeste tout au long du Mandat français, à l'exception de la période comprise entre 1935 et 1938. Durant cette dernière phase, le nombre de bâtiments de combat atteindra ainsi jusqu'à huit unités, ce qui semble assez conséquent pour une base française outre-mer. Pendant la majeure partie du mandat français, la D.N.L. s'appuyait sur trois ou quatre unités, aux capacités militaires réduites à l'image du yacht « *Diana* » qui sera basé à Djibouti une dizaine d'années avant de servir de navire-amiral entre 1933 et 1935. La composante navale est néanmoins régulièrement renforcée soit par des bâtiments en mission en Méditerranée orientale, voire des composantes particulières telles que les détachements d'hydravions qui ont soutenu régulièrement les avisos puis les avisos coloniaux entre 1928 et 1938.

La correspondance de l'amiral Grandclément souligne dans les premières années de la D.N.L. la difficile transition entre la flotte issue de l'escadre de Méditerranée orientale et la division navale. Compte tenu des tensions importantes liées à la construction de la Turquie, notamment en Cilicie et à Alexandrette, il écrit ainsi dans de nombreux courriers vers le ministère de la Marine qu'il est nécessaire de moderniser sa division et de la doter d'au moins six unités dont cinq avisos.

La finalité de ces bâtiments est bien de contrôler la zone avec des moyens militaires conséquents plus que de participer directement à l'évacuation des ressortissants européens ou des minorités qui devait être effectuée par des navires de commerce tels

que le « *Trouvor* », mentionné à plus reprises, et en lien avec des organismes non gouvernementaux tels que *Near East Relief*¹⁷.

La composition des bâtiments de la D.N.L. est indiquée ci-dessous, années après années, avec quelques informations sur les caractéristiques principales de ces unités. Son volume et sa composition dépendaient de deux paramètres : le contexte opérationnel lié au niveau de tensions avec les parties prenantes dans la région qui déterminait essentiellement le nombre d'unités, tandis que le développement des programmes d'armement, notamment après le Traité naval de Washington¹⁸, en déterminait la nature.

- 1921 à 1923 : CASSARD/ALGOL/LIEVIN/STRASBOURG

Dans les premières années de la D.N.L., la flotte est constituée hâtivement à partir d'éléments de l'Escadre de Méditerranée orientale qui avait subi de lourdes pertes au cours de ses actions contre les forces ottomanes, italiennes mais également allemandes.

Dans ces premières années, elle s'appuie sur des bâtiments anciens tels que le croiseur « *Cassard* », un type « *Friand* » qui fut définitivement retiré du service en 1924, l'avisio-sloop « *Algol* » ou encore le croiseur « *Strasbourg* » dont il est indiqué à plusieurs reprises dans la correspondance de l'amiral Grandclément¹⁹ qu'il est inadapté, notamment en raison du manque de souplesse de sa propulsion et de sa consommation importante de charbon.

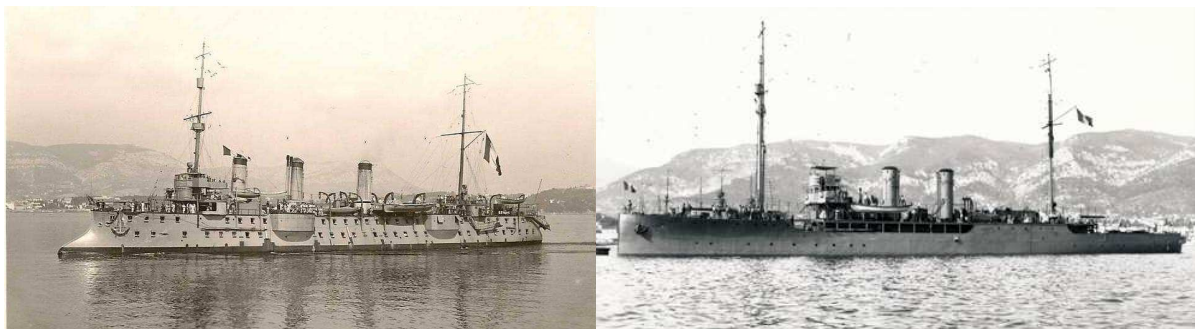


Photo du croiseur « *Cassard* » en 1919 – www.delcampe.net Photo de l'avisio « *Algol* » en 1921 – www.delcampe.net

¹⁷ La Near East Relief est une organisation de charité américaine créée qui opéra entre 1915 et 1930 pour soutenir les victimes du génocide arménien.

¹⁸ Le Traité naval de Washington de 1922 visait à la fin de la Première Guerre mondiale à limiter les armements des anciens belligérants dans le domaine naval, notamment en contraignant leur taille ou leur déplacement. L'ensemble des pays concernés (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, France et Japon), mais également l'Allemagne limitée par le Traité de Versailles, ont cherché à contourner ses restrictions en adaptant leur flotte.

¹⁹ La liste des commandants de la D.N.L. est jointe en annexe 2.

- 1923 à 1930: LIEVIN / MONTDEMENT /BACCARAT / BETHUNE / DIANA



Photo de l'avisos "Montdement" en 1920 – www.delcampe.net

Les « *Liévin* », « *Montdement* », « *Baccarat* » et « *Béthune* » sont quatre avisos de type « Arras », série qui en comptait une trentaine. Ils présentaient la particularité d'être construit sur le modèle de navires marchands afin de tromper les sous-marins.

Ces bâtiments courts (75 mètres) et légers (850 tonnes) avaient vocation, grâce à leur vitesse (jusqu'à 20 nœuds) et leur armement, à assurer du contrôle naval dans les approches des ports métropolitains ou ultramarins. Leur équipage était constitué d'une centaine de marins, pour seulement quatre officiers.

Le « *Diana* » est un yacht construit aux Etats-Unis, requisitionné par l'US Navy puis racheté par la marine française à la sortie de la Première Guerre mondiale. Ce navire est resté attaché à la station du Levant de 1919 à 1935, mais fut en réalité détaché à Djibouti entre 1923 et 1933. Au cours de ces deux passages à Beyrouth, il servit d'abord de navire-amiral. Ses capacités militaires étaient par ailleurs réduites et le navire servait avant à soutenir l'action diplomatique française en montrant le pavillon.

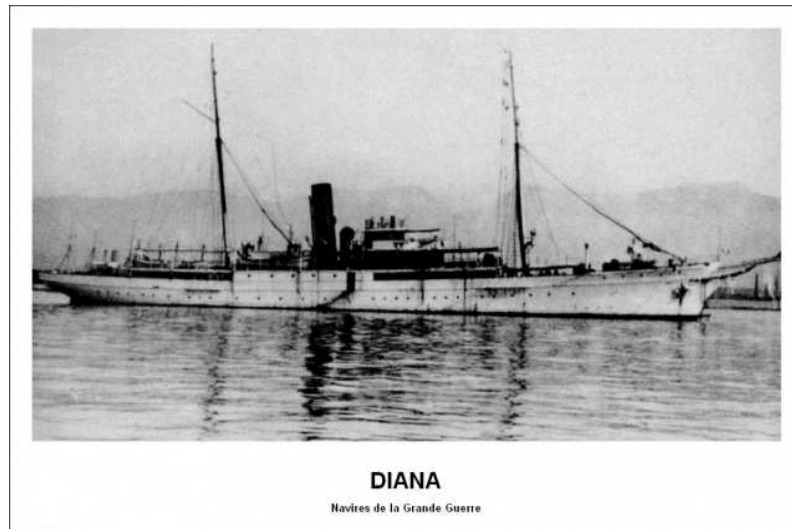


Photo du yacht "Diana" en 1923 – www.delcampe.net

- 1930 à 1932: DIANA /MONTMIRAIL /BACCARAT

Durant cette période, la D.N.L. est réduite à trois unités, dont deux seulement sont basées à Beyrouth et le « *Diana* » est basé en permanence à Djibouti. Enfin le « *Montmirail* » est un aviso de la classe « *Arras* », comme le « *Baccarat* » qui avait déjà été décrit dans le paragraphe précédent.

- 1933 à 1935: DIANA / VIMY / YPRES

Il s'agit certainement de la période où la D.N.L. s'appuie sur sa plus faible flotte. Certes la « *Diana* » est présent en permanence à Beyrouth et est utilisé comme navire-amiral mais il n'y a plus d'unité permanente à Djibouti et les deux autres bâtiments de combat, « *Ypres* » (anciennement « *Dunkerque* ») et « *Vimy* », également issus de la classe « *Arras* », sont réputés vieillissant. Ils ont été affectés auprès de la D.N.L. en attendant l'arrivée des nouveaux avisos coloniaux.

- 1935 à 1937: D'IBERVILLE / BOUGAINVILLE / DUMONT D'URVILLE / GUEPARD / AIGLE / TROMBE

Entre 1935 et 1940, l'organisation de la D.N.L. est significativement revue et prévoit la présence permanente d'un aviso colonial et d'un contre-torpilleur. La politique colonialiste italienne et la politique d'autonomie dans les territoires sous contrôle britannique créent des tensions géopolitiques en Méditerranée orientale qui conduisent la Marine à accroître sa présence dans la zone.

sa classe. Ils ont des caractéristiques quasiment similaires, tandis que le « Trombe » un peu plus ancien avait des dimensions plus modestes (105 m pour 2000 tonnes de déplacement).

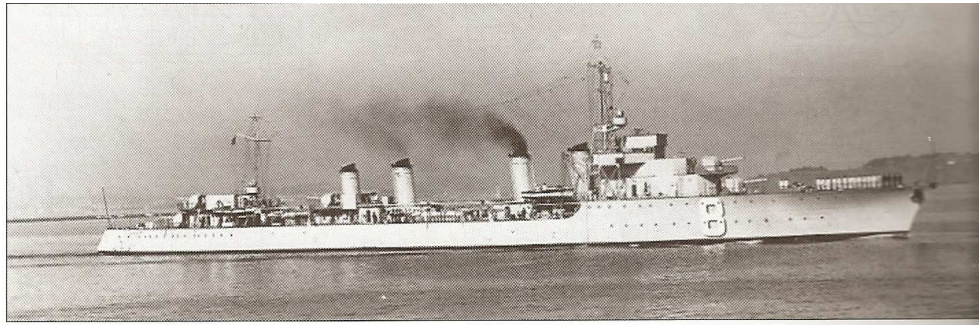


Photo du contre-torpilleur «Guépard» en 1934 – crédit à www.delcampe.net



Photo du contre-torpilleur «Trombe» en 1933 – crédit à www.delcampe.net

- 1938 à 1940 : D'IBERVILLE / 1 contre-torpilleur (TROMBE puis AIGLE puis VAUBAN puis AIGLE puis VAUBAN par période de 6 mois, issus de l'Escadre de Méditerranée)

Partie 3 – Les enjeux de la Division navale du Levant

3.1. La naissance de la Turquie moderne

Au début des années 1920, la principale menace contre le mandat français d'un point de vue naval est certainement la Turquie qui renaît sur les cendres encore brûlantes de l'Empire ottoman. Dans ces premières années, ce nouvel État²⁰, encore très instable, cherche à consolider ses frontières, à asseoir son emprise sur les Détroits et à sécuriser ses territoires. Ces objectifs vont avoir des conséquences directes sur la Syrie voisine et les minorités que souhaitent protéger la France, notamment les Grecs, Juifs, Libanais ou Arméniens.

²⁰ La fin de la Première Guerre mondiale entraîne la chute de l'Empire ottoman. La jeune République turque est d'abord dirigée par les « Jeune Turcs » qui renversent le sultan Abdul Hamid II en 1909 avant de céder le pouvoir à Mustapha Kemal Atatürk en 1923.

La stabilisation du pouvoir après la prise de pouvoir de Mustafa Kemal Atatürk aura des conséquences directes sur les forces navales françaises dans la zone et conduira à la réorganisation des deux divisions navales qui fusionnent en 1923 en une seule unité basée à Beyrouth.

Dans ces premières années et jusqu'à la fin des années 1920, la situation turque focalise donc l'attention des forces françaises sur la zone de la Cilicie et du sandjak d'Alexandrette qui est disputé par les « *Jeunes-Turcs* ». La défense de cette zone est assurée à terre par les Troupes françaises au Levant et en mer par les forces navales chargées de les assister et de dissuader tout débarquement. Pour soutenir les armées françaises, des corps de débarquement sont constitués sur chacun des bâtiments de la Marine, ils ont ainsi vocation à renforcer les batteries d'artillerie côtières et à fournir des troupes terrestres. Dans ses correspondances, l'amiral Grandclément, premier commandant de la Division Navale de Syrie²¹, précise ainsi les missions qu'il assigne à la D.N.L., notamment pendant les phases sensibles de négociation du Traité de Lausanne. Il leur demande clairement de se préparer au combat :

- garantir la sécurité des Européens en Cilicie, y appuyer l'action diplomatique et assurer l'évacuation si nécessaire. Deux avisos doivent ainsi soutenir le blocus des côtes de Cilicie, notamment près de Mersine et d'Ayas, région incluse initialement dans la zone d'influence française dans les accords Sykes-Picot. .
- assurer en liaison avec l'Armée les actions du plan de défense établi pour Alexandrette. Un aviso est ainsi prévu pour conduire cette mission. Ses objectifs sont de bloquer à l'aide de son artillerie et si nécessaire de son corps de débarquement les accès par le Sud et l'Ouest d'Alexandrette.
- participer au maintien de l'ordre des villes littorales en s'appuyant sur la faible distance maritime séparant les différents ports. Cette tâche est assurée par les deux bâtiments qui constituent la réserve générale, le « *Strasbourg* », souvent décrit comme inadapté, et un aviso.

En dépit de tensions persistantes dans les premières années, l'arrivée au pouvoir de Mustapha Kemal marquera une baisse sensible des tensions de la crise même si les revendications turques continues sur la question du sandjak d'Alexandrette conduiront à sa cession à la République turque en novembre 1937.

²¹ La liste complète des commandants de la D.N.L. de 1920 à 1941 est jointe en annexe 2.

3.2. La politique coloniale italienne

Après sa prise de pouvoir en 1922, le régime fasciste italien développe une politique coloniale sans cesse croissante. Celle-ci se tourne vers l'Afrique du Nord (Libye, Tunisie) et la corne de l'Afrique (Ethiopie, Somalie), et vise à concurrencer les autres puissances coloniales tout en renforçant la popularité interne du régime. À plusieurs reprises, le pouvoir italien interdit également l'accès aux approches littorales des zones qu'il revendique, par exemple Rhodes ou la Libye, aux navires français et italiens.

Ce processus, pourtant annoncé dans les discours de Mussolini en 1934 et 1935, ne semble pas avoir été réellement bien apprécié au sein de l'état-major de la Division navale du Levant qui ne la mentionne pas dans les documents étudiés. Évidemment, la D.N.L. répond aux besoins de renseignements formulés par les ministères de la Marine et de la Guerre. Elle signale ainsi l'intensification de l'activité de la flotte italienne en Méditerranée orientale, mais elle ne montre pas de réelles inquiétudes quant à des invasions en Afrique du Nord ou de l'Est. Aussi, l'entrée des troupes italiennes en Libye et en Ethiopie apparaît presque comme une surprise qui dimensionne pourtant par la suite l'action des forces navales au cours des années 1930.

Ainsi, une des missions prioritaires de la D.N.L. devient le recueil de renseignement en mer et à terre sur les intentions italiennes en Méditerranée orientale. Cela se traduit dans les déploiements des bâtiments et les orientations en matière de collecte de renseignement. Les rapports étudiés détaillent les mouvements des navires italiens ainsi qu'un compte-rendu des rencontres avec des autorités militaires et civiles italiennes. Les relations, notamment entre militaires, semblent cependant se révéler cordiales jusqu'à l'aube de la Seconde guerre mondiale.

3.3. La préparation de la Deuxième Guerre mondiale

Alors que les liens se renforcent au sein de l'Axe, les éléments militaires présents en Syrie et au Liban font part dès 1937 de leurs inquiétudes sur les vellétés italiennes et allemandes, notamment pour garantir l'accès aux Détroits mais également au canal de Suez. Ils craignent ainsi que les forces de l'Axe, surtout les forces italiennes, prennent l'initiative militaire pour anticiper un éventuel blocus franco-britannique dans cette région stratégique, notamment pour le pétrole qui est devenu indispensable aux puissances militaires et industrielles.

Le Haut-Commissaire fait part très rapidement de ces besoins matériels et financiers supplémentaires pour renforcer la défense des installations stratégiques, particulièrement les ports de Beyrouth et Tripoli. Il s'agit de créer une défense en profondeur, coordonnant les efforts des trois armées et plus précisément pour le domaine maritime de prévoir un dispositif de défense mobile qui compléterait le dispositif fixe et à terre. Parmi les besoins exprimés par la D.N.L., il s'agit de détacher des sous-marins et des patrouilleurs supplémentaires, ce qui sera fait à compter de la fin de l'année 1938, mais également de mettre en place des champs de mines, des filets anti-torpilles ou des réseaux de microphones. Ce n'est qu'en septembre 1939 que le gouvernement approuve ces requêtes et ces mesures ne seront finalement jamais réalisées.

À partir de l'entrée en guerre en 1940, une partie des moyens de la D.N.L. est rapatriée en France à l'exception d'un aviso (« *Elan* »), de deux contre-torpilleurs (« *Valmy* » et « *Guépard* ») et de trois sous-marins. Ces navires veilleront à soutenir les troupes basées au Levant jusqu'à leur retour définitif à Toulon en juillet 1941, après un dernier coup de feu contre les bâtiments britanniques, à bord desquels se trouvent également des marins des F.N.F.L.. Ce dernier épisode marquera la véritable fin de la D.N.L.

*

* *

Conclusion

Bien que méconnue et souvent restée dans l'ombre des Troupes françaises du Levant, l'action de la Division Navale du Levant entre 1920 et 1946 fut réelle et importante, notamment pour son soutien à la défense du territoire, ses capacités à collecter du renseignement, ou en encore sa dimension logistique. Elle est par exemple à l'origine de la croissance du port de Beyrouth ou encore à la naissance de celui de Tripoli.

La loyauté et l'engagement des marins français entre septembre 1939 et juin 1940 furent également remarquables, mais sont bien souvent peu connus alors qu'ils firent partie des

dernières troupes à résister à l'envahisseur allemand et vécurent profondément les dissensions entre les forces françaises libres et celles qui continuèrent à soutenir le Maréchal Pétain.

Cette étude leur rend hommage même si elle mériterait d'être approfondie pour tirer toute la richesse des fonds documentaires du Service Historique de la Défense, notamment à Toulon et à Paris.

Si elle a permis de dresser quelques conclusions et de proposer une première approche de cette unité particulière de la marine française, cette étude est encore loin d'être exhaustive et de nombreux aspects restent à couvrir, je pense notamment à la diplomatie navale, aux relations avec les marines russes, britanniques, italiennes et ottomanes, ou encore sur les combats fratricides qui opposèrent les Forces françaises libres alliés à la Royal Navy aux marins du Levant en juin 1941.

LISTE DES ANNEXES

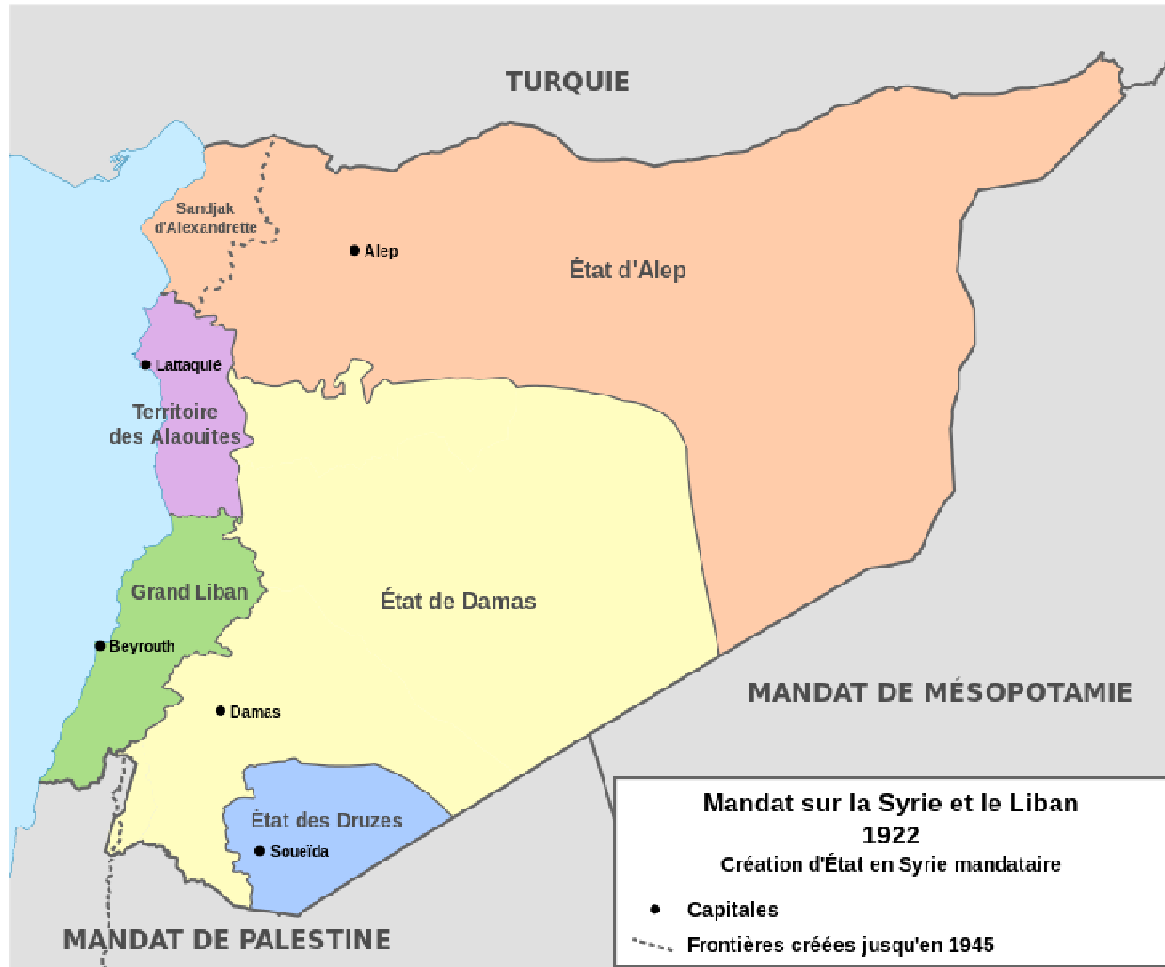
Annexe 1 - Carte du Protectorat de Syrie et du Levant

Annexe 2 - Liste des commandants de la Division Navale du Levant entre 1920 et 1946

Annexe 3 – Chronologie

Annexe 1 – Découpage du Protectorat de Syrie et du Levant en 1922

(Jean-Pierre Maury – Université de Perpignan - 2013)



Annexe 2 – Liste des commandants de la Division navale du Levant

Avant 1920, la Division navale de Syrie faisait partie intégrante de l'Escadre de Méditerranée orientale. À partir de 1921 et notamment après la parution du décret du 12 mai 1921, deux divisions sont créées pour le Levant (Constantinople) et la Syrie (Beyrouth). Elles fusionnèrent en 1924 pour former la seule Division navale du Levant basée à Beyrouth.

(Légende : (L) pour Division navale du Levant à Constantinople et (S) pour Division navale de Syrie)

- Contre-amiral Varney (S/L) : février 1917- janvier 1921
- Contre-amiral Dumesnil (L) : janvier 1921 - mai 1922
- Contre-amiral Grandclément (S) : mai 1921- mai 1923
- Contre-amiral Boissière (S) : mai 1923 - novembre 1923
- Contre-amiral Vindry (L/S) : mai 1922 - juillet 1924 (fusion des deux divisions en novembre 1923)
- Contre-amiral du Couëdic de Kerérant : juillet 1924 - juillet 1926
- Contre-amiral Bouis : août 1926 - octobre 1928
- Contre-amiral Laurent : octobre 1928 - avril 1930
- Contre-amiral Deville : septembre 1930 - juin 1932
- Contre-amiral Joubert : juillet 1932 - juillet 1934
- Contre-amiral Rivet : août 1934 - juillet 1936
- Contre-amiral Fernet : août 1936 - mai 1938
- Contre-amiral de Carpentier : juin 1938 - juin 1940 (relevé de ses fonctions après l'armistice)
- Contre-amiral Gouton : juillet 1940 / août 1941

Annexe 2 – Repères chronologiques

Evénements en France et dans le monde	Evénements en Syrie et au Liban	Evénements militaires
<ul style="list-style-type: none"> - 11/11/1918 : Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale - 28/06/1919 : Signature du Traité de Versailles - 10/08/1920 : Traité de Sèvres - 31/07/1922 : Mussolini devient Président du conseil italien - 24/07/1923 : Traité de Lausanne - 03/10/1932 : Le Royaume d'Irak accède à l'indépendance - 30/01/1933 : Hitler devient Chancelier du Reich - 05/05/1936 : début de l'occupation italienne en Ethiopie (début en novembre 1934 avec l'agression de diplomates italiens en Abyssinie, puis 02/10/1935 : discours de Mussolini) - 03/09/1939 : Déclaration de guerre de la France et du Royaume-Uni à l'Allemagne - 08/05/1945 : Capitulation du Troisième Reich 	<ul style="list-style-type: none"> - 16/05/1916 : Accords Sykes-Picot - 25/04/1920 : Proclamation du mandat français en Syrie et au Levant par la Société des Nations - Septembre 1920 : Création des Etats du Grand Liban, d'Alep, de Damas et du Djebel druze - Mars 1923 : Création de l'Etat du Sandjak d'Alexandrette - 01/12/1924 : Unification de l'Etat de Damas et de l'Etat d'Alep - De Février 1925 au Printemps 1927 : Insurrection menée par le Sultan el-Atrach - A partir de novembre 1925 : administration civile des Etats de Syrie et du Levant. - 01/02/1936 : Déclaration bilatérale sur l'indépendance des Etats de Syrie et du Levant - Novembre 1937 : rattachement du Sandjak d'Alexandrette à la République turque - 17/04/1946 : Indépendance de la Syrie et du Liban 	<ul style="list-style-type: none"> - 23/07/1920 : Bataille de Khan Mayssaloun - 07/10/1918 : La Division Navale de Syrie se déploie pour prendre possession du port de Beyrouth - Mai-juin 1921 : opération de pacification dans la région des Alaouites (« Cassard », « Algol ») - Juin 1941 : combat naval sur les journées du 9, 16 et 21 juin entre des contre-torpilleurs de la D.N.L. et des navires de la Royal Navy

Bibliographie

Archives

SHD – Toulon, Fonds de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, 56C, dossier 97 : mémento relatif à l'organisation et à l'activité de la D.N.L., délimitations de la zone d'action de la D.N.L., mouvements des bâtiments de la D.N.L.

SHD – Toulon, Fonds de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, 56C, dossier 104 : plans de défense du Levant.

SHD – Toulon, Fonds de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, 57C, dossiers 77, 86, 87 et 88 : défense des côtes de Syrie, défense de Beyrouth, d'Alexandrette et de Constantinople.

SHD – Toulon, Fonds de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, 56C, dossiers 91, 92, 95, 96, 100, 105, 107, 109, 110, 112 à 115 et 119 à 123 : rapports mensuels des unités, rapports de fin de commandement et d'inspections générales sur la période entre 1924 et 1938.

SHD – Toulon, Fonds de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, 57C, dossiers 4 à 6 : correspondances de l'amiral Grandclément entre 1921 et 1923.

Textes réglementaires

JO – Journal officiel du 15 mai 1921, décret n°19263 du 12 mai 1921 fixant les attributions du commandant de la Division navale du Levant.

Ouvrages

GOUDOT, Lieutenant-Colonel, *Les Opérations de l'Armée Française du Levant* – conférences prononcées à l'occasion de la foire-exposition de Beyrouth en 1921, Paris, Emile Larose, 1921, 29 p.

GUIOT, Capitaine de vaisseau, *En Syrie, combats sans espoir*, Paris, La couronne littéraire, 1950, 321p.

HAYS (du), Général, *Les armées françaises au Levant 1919-1939, Tome 2 : Le temps des combats, 1920-1921*, Ministère de la Défense, Etat-Major de l'Armée de Terre, Service Historique, Vincennes, 1979, 508p.

LAURENS, Henry, *Le mandat français sur la Syrie et le Liban* in *France, Syrie et Liban 1918-1946* de Nadine Méouchy, Paris, Presses de l'Ifpo, 2002, p.409-p.415.

MIZRAHI Jean-David, *La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939)*, Paris, Presses de l'Ifpo, 2002, 436 p.

SOULE-SUSBIELLE, Capitaine, *Le Grand Liban*, in *La Syrie et le Liban en 1921 – conférences prononcées à l'occasion de la foire-exposition de Beyrouth en 1921*, Paris, Emile Larose, 1921, 25 p.

Sites Internet

www.lesclesdumoyenorient.com – site Internet proposant un décryptage historique de l'actualité au Moyen-Orient.

www.fr.m.wikipedia.org – site Internet de Wikipedia en français, utile pour la collecte d'informations sur les différentes classes de bâtiments de la Marine.

www.gallica.bnf.fr – site de la Bibliothèque Nationale de France.

www.delcampe.net – site Internet de la société Delcampe, service fournissant des timbres et photographies anciens.

www.ecole.nav.traditions.free.fr – site Internet répertoriant les parcours des officiers dans la marine militaire française.